



Montreuil, le 14 Février 2019

Déclaration liminaire : Groupe de Travail organigrammes de référence du 14 02 19

A l'heure d'un nouveau plan de recrutement pour les SPIP dont la DAP ne veut toujours pas communiquer l'exacte répartition entre les différents corps, nous constatons les mêmes écueils : faute de réflexion de fond sur les organisations de service dans les SPIP, nous errons de réunions en réunions... sans propositions concrètes et durables.

- Mars 2015 : recrutement de 1 000 emplois en SPIP et création d'une méthodologie de répartition tenant compte des charges de travail en stock et flux,
- 2018 : perspective de recrutement de 1500 postes

Entre temps, en Mars 2018, la DAP consent à ouvrir des groupes de travail consacrés aux risques psycho sociaux en SPIP, le G.T organigrammes est considéré comme prioritaire : la DAP reconnaît enfin que les charges de travail exponentielles et disproportionnées dans nos services, pour tous les corps, sont une source évidente de RPS.

4 ans après l'élaboration de la méthodologie pour les 1 000 emplois, et 9 mois après l'ouverture du 1^{er} groupe de travail consacré aux organigrammes de référence, dans lequel la DAP propose de reprendre la même méthodologie, *où en sommes nous ?*

Si l'ensemble des participants ont convenu que ces travaux doivent être construits à partir de la charge de travail réelle des SPIP, à savoir le nombre de personnes prises en charge, les disparités persistent : les chiffres actualisés en octobre 2018 sont encore bien loin des réalités vécues par les agents. Et dès qu'il s'agit de confronter les modes de calcul de la DAP et de comprendre les modes de remontées, la DAP esquive de réunion en réunion.

Le seul acquis de ces réunions c'est qu'en février 2019, la DAP est toujours incapable d'avoir des remontées fiables de l'activité des SPIP ! Constat déjà mis en évidence dans les travaux de la conférence de consensus en 2014.

Seules propositions fermes, des refus :

- Refus de prendre en compte les mesures (ou « dossiers » - comme précisé dans la REP 29) , mais calcul d'un ratio sur les personnes prises en charge,
- Refus du TCCBS qui aurait pu être un élément de pondération de la forte féminisation des corps,
- Refus du ratio strict de mesures prises en charge par agent au profit du calcul d'une moyenne issue du rapport entre le nombre de personnes prises en charges par nos services et le nombre d'agents CPIP des prises en charge par CPIP,
- Refus de rattacher ces travaux au RPO 3, malgré l'évidence et la demande formulée au CT SPIP d'octobre 18.

La CGT refuse de poursuivre ce travail dans ces conditions : il est impératif que nous sortions de la réunion de ce jour avec des éléments concrets :

- Echéances claires et précises : précision du calendrier d'aboutissement des travaux et passage en CT,

- Présentation des travaux engagés pour les RPO 2 et 3 dès à présent,
- Connaissance des travaux parallèles menés par l'administration sur les antennes notamment
- Association des services RH à l'ensemble de ces travaux.

La publication récente de la note de mobilité et les réactions des services s'inquiétant de l'absence ou du peu de postes proposés démontrent la nécessité des organigrammes de référence. Cette réalité est d'autant plus marquante, qu'à l'heure de la publication des postes pour la CAP, les SPIP font leurs comptes et ne pensent « même plus à voir les effectifs augmenter mais juste à combler les vides » !

La CGT les revendique depuis bien longtemps et sera donc très vigilante et pugnace pour que les organigrammes de référence émergent et correspondent aux attentes des personnels.

La CGT attend de l'administration le même niveau d'exigence qu'elle a pour ses personnels : il est urgent d'avancer sur la question des organigrammes, condition sine qua non pour les terrains de faire face aux charges de travail démesurées, aggravées aujourd'hui par le déploiement du RPO1 et bientôt par l'application de la LPJ.